

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 10 avril 2024

Membres présents : Mme VIGROUX-AUFORT Josiane, M. PIOFFRET Jean-Marc, Mme VERBRUGGHE Isabelle, M. GARRÉ Gilles, Mme LEPEYTRE Chantal, M. PRADEAU Yves, Mme LAMETHE Sonia, Mme PATURAUD Amélie, M. ADENIS Nicolas, M. CORBIN Nicolas, M. DESLANDES Gilles.

Pouvoir : Mme CLAVEYROLAS Sandrine donne pouvoir à Mme LAMETHE Sonia,

Membres Excusés : Mme CHABROULLET Carole, M. BOUCHER Jean-Noël

Secrétaire de séance : Mme VERBRUGGHE Isabelle

Mmes LAMETHE Sonia, PATURAUD Amélie et M. ADENIS Nicolas seront en retard.

Mme LAMETHE Sonia est présente à 20h20

Mme PATURAUD Amélie est présente à 20h35

M. ADENIS Nicolas est présent à 20h45.

Quorum : 11 membres présents sur 14. Le quorum est atteint.

Ouverture de la séance à 20h10.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner le/ la secrétaire pour la durée de la séance du Conseil Municipal. Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Mme VERBRUGGHE Isabelle .

Madame La Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour : «vente de bois de Mme Lamathière née Rejaud » : Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Madame La Maire met aux voix le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 22 mars 2024 : celui-ci est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

► **BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2023**

Madame La Maire fait état des dépenses et recettes par chapitre en fonctionnement et en investissement du compte de gestion du budget principal.

Fonctionnement :

- Dépenses : 584 856,13 €
- Recettes : 642 986,39 €

Investissement :

- Dépenses : 656 465,44 €
- Recettes : 181 593,99 € (de nombreuses subventions sont en attente de paiement)

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

Total cumulé en dépenses : 1 646 945,60 €

Total cumulé en recettes : 2 380 448,62 €

Madame La Maire met aux voix le compte de gestion du budget principal 2023, celui-ci est accepté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 12	POUVOIRS : 1
POUR : 12	ABSTENTION : 0

► **BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Madame La Maire fait état des dépenses et recettes par chapitre en fonctionnement et en investissement du compte administratif 2023 du budget principal, qui est rigoureusement identique au compte de gestion du budget principal 2023 (voir détail ci-dessus).

M. Pioffret Jean-Marc fait remarquer que les charges de personnel (fonctionnement dépenses) ont diminué.

Monsieur PIOFFRET Jean-Marc met aux voix le compte administratif du budget principal 2023, celui-ci est accepté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 12	POUVOIRS : 1
POUR : 12	ABSTENTION : 0

► **BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION AFFECTATION DE RESULTAT 2023**

Madame La Maire fait état de la délibération d'affectation de résultat de l'exercice 2023 qui laisse apparaître les éléments suivants :

Excédent de fonctionnement 002 : 138 994.22 €

Une couverture d'autofinancement en recette d'investissement, compte 1068 : 200 000,00 €

Excédent d'investissement, 001 : 351 239.65€

Madame La Maire met aux voix l'affectation de résultat du budget principal 2023, celle-ci est acceptée à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 12	POUVOIRS : 1
POUR : 12	ABSTENTION : 0

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

► **BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION VOTE DES TAUX 2024**

Madame La Maire soumet au Conseil Municipal deux propositions avec deux augmentations différentes (1% et 2%) que Madame Soulié, Conseillère aux Décideurs Locaux a fait parvenir dans l'hypothèse d'une augmentation des taux.

Madame La Maire explique au Conseil Municipal que les bases ont déjà augmenté de 3%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas changer les taux pour l'année 2024.

Madame La Maire met aux voix la délibération concernant le vote des taux 2024 inchangés, celle-ci est acceptée à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 12	POUVOIRS : 1
POUR : 12	ABSTENTION : 0

► **BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DELIBERATION VOTE
SUBVENTIONS VERSEES 2024**

Mme LEPEYTRE Chantal expose au Conseil Municipal les informations concernant les demandes des subventions versées en 2024.

- Mme VERBRUGGHE Isabelle demande pourquoi aucune subvention n'est prévue pour le lycée/collège et pour le hand.

- M. PIOFFRET Jean-Marc demande quel montant chaque association a sollicité. Les demandes de chaque association sont présentées.

- M. PIOFFRET Jean-Marc propose que chaque membre de bureau d'une association ne vote pas.

-Mme LAMETHE Sonia demande pourquoi le montant de 50 euros a été enlevé à la subvention des « Amis de la Résistance », elle propose de les rajouter.

Madame La Maire fait état de toutes les subventions allouées à chaque association pour l'année 2024 :

● Comité des Fêtes : 2 400 €

Madame La Maire explique qu'il y a une très grande augmentation pour le Comité et qu'il faudra veiller à ce que ce montant reste stable, elle suggère de négocier le prix du feu d'artifice.

● Club des Aînés : 500 €

● Les Saltimbanques : 600€

● Amicale Laïque : 500 €

● ACCA : 400 €

● Gym des Baracats : 300 €

● Patrimoine : 400 €

● Aux Pieds du chêne : 100 €

● Les Amis de la Résistance : 150 €

● Amicale des Pompiers de La Souterraine : 100 €

● Amicale Sapeurs-Pompiers Le Grand-Bourg : 50 €

● DDEN : 25 €

● USEP : 50 €

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

- Secours Populaire : 50 €
- Croix Rouge : 50 €
- Club de Hand de La Souterraine : 100 €
- Divers sur délibération : 225 €

Soit un montant total de : **6 000 €**

Après discussion, il est proposé une subvention de 150 euros en lieu et place de 100 euros pour les amis de résistance, cette proposition est votée à la majorité des voix (pas de vote des membres d'un bureau associatif).

Il est également proposé de verser 100 euros au club de handball en raison des 8 séances d'initiations gratuites auprès des écoles. Vote à la majorité des voix (pas de vote des membres d'un bureau associatif).

Madame La Maire fait remarquer qu'il n'est pas d'usage dans la commune de donner une subvention supérieure à la demande faite par l'association. Vote à la majorité des voix pour la subvention octroyée au club de gymnastique qui demande 300 €.

Les montants des subventions aux associations pour lesquelles aucune modification n'est proposée sont votés à la majorité des voix (pas de vote des membres d'un bureau associatif)

Madame La Maire fait remarquer l'augmentation des subventions versées en 2024 avec une augmentation de 1 000 € par rapport à 2023, ceci n'amène aucun commentaire, ni opposition.

Adopté à la majorité des voix	
VOTANTS : 8	POUVOIRS : 1
POUR : 9	ABSTENTION : 0

► **BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2024**

Madame La Maire donne état des prévisions pour le budget primitif 2024 dont l'équilibre est exposé ci-dessous :

Fonctionnement :

- Dépenses et recettes : 800 132,22 €

Investissement :

- Dépenses et recettes : 1 401 850.04 €

Madame La Maire met aux voix le vote du budget principal 2024 équilibré, celui-ci est accepté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 12	POUVOIRS : 1
POUR : 12	ABSTENTION : 0

Madame La Maire donne le taux 224 concernant le compte à terme qui est de 3,43 actuellement.

► **BUDGET ASSAINISSEMENT : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2023**

Madame La Maire fait état des dépenses et recettes par chapitre en fonctionnement et en investissement du compte de gestion du budget assainissement.

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

Fonctionnement :

- Dépenses : 10 086,43 €
- Recettes : 19 052,52 €

Investissement :

- Dépenses : 2 096,64 €
- Recettes : 6 200,52 €

Total cumulé en dépenses : 12 183,07 €

Total cumulé en recettes : 39 778,00 €

Madame La Maire met aux voix le compte de gestion du budget assainissement 2023, celui-ci est accepté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 12	POUVOIRS : 1
POUR : 12	ABSTENTION : 0

► **BUDGET ASSAINISSEMENT : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Madame La Maire fait état des dépenses et recettes par chapitre en fonctionnement et en investissement du compte administratif 2023 du budget assainissement, qui est rigoureusement identique au compte de gestion du budget assainissement 2023 (voir détail ci-dessus).

Monsieur PIOFFRET Jean-Marc met aux voix le compte administratif du budget assainissement 2023, celui-ci est accepté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 12	POUVOIRS : 1
POUR : 12	ABSTENTION : 0

► **BUDGET ASSAINISSEMENT : APPROBATION AFFECTATION DE RESULTAT 2023**

Madame La Maire fait état de la délibération d'affectation de résultat de l'exercice 2023 qui laisse apparaître les éléments suivants :

Excédent de fonctionnement 002 : 1 387,66 €

Une couverture d'autofinancement en recette d'investissement, compte 1068 : 15 000,00 €

Excédent d'investissement, 001 : 11 207,27 €

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

Madame La Maire met aux voix l'affectation de résultat du budget assainissement 2023, celle-ci est acceptée à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 12	POUVOIRS : 1
POUR : 12	ABSTENTION : 0

► **BUDGET ASSAINISSEMENT : APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2024**

Madame La Maire donne état des prévisions pour le budget primitif assainissement 2024 dont l'équilibre est exposé ci-dessous :

Fonctionnement :

- Dépenses et recettes : 20 342.66 €

Investissement :

- Dépenses et recettes : 57 412.27 €

Madame La Maire met aux voix le vote du budget assainissement 2024 équilibré, celui-ci est accepté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 12	POUVOIRS : 1
POUR : 12	ABSTENTION : 0

► **BUDGET LOTISSEMENT : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2023**

Madame La Maire fait état des dépenses et recettes par chapitre en fonctionnement et en investissement du compte de gestion du budget lotissement.

Fonctionnement :

- Dépenses : 95 378,43 €
- Recettes : 101 008,99 €

Investissement :

- Dépenses : 66 188,80 €
- Recettes : 102 000 €

Total cumulé en dépenses : 161 567,23 €

Total cumulé en recettes : 195 046,73€

Madame La Maire met aux voix le compte de gestion du budget lotissement 2023, celui-ci est accepté à l'unanimité.

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 12	POUVOIRS : 1
POUR : 12	ABSTENTION : 0

► **BUDGET LOTISSEMENT : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Madame La Maire fait état des dépenses et recettes par chapitre en fonctionnement et en investissement du compte administratif 2023 du budget lotissement, qui est rigoureusement identique au compte de gestion du budget lotissement 2023 (voir détail ci-dessus).

Monsieur PIOFFRET Jean-Marc met aux voix le compte administratif du budget lotissement 2023, celui-ci est accepté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 12	POUVOIRS : 1
POUR : 12	ABSTENTION : 0

► **BUDGET LOTISSEMENT : APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2024**

Madame La Maire donne état des prévisions pour le budget primitif lotissement 2024 dont l'équilibre est exposé ci-dessous :

Fonctionnement :

- Dépenses et recettes : 98 021.22 €

Investissement :

- Dépenses et recettes : 95 000.00 €

Madame La Maire met aux voix le vote du budget lotissement 2024 équilibré, celui-ci est accepté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 12	POUVOIRS : 1
POUR : 12	ABSTENTION : 0

► **ACHAT DE BOIS DE MME LAMATHIERE/REJAUD : LA SUDERIE**

Madame la Maire expose la proposition d'achat d'une parcelle de bois (châtaignier, houx, etc...) N° AC 0120 « Les Lignières » appartenant à Mme Lamathière Martine fille de M. Réjaud. La parcelle est facilement accessible.

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité, la proposition d'achat de cette parcelle de bois.

Madame La Maire met aux voix la délibération acceptant la vente de bois, celle-ci est acceptée à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 12	POUVOIRS : 1
POUR : 12	ABSTENTION : 0

QUESTIONS DIVERSES

- M. ADENIS Nicolas demande à ce que le panneau d'indication du village des « Epingliers du Bec » soit déplacé et posé au niveau de la maison neuve.

Prochain Conseil le 8 mai 2024 à 9h00.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h49.

La Maire,
Josiane VIGROUX-AUFORT

La Secrétaire de séance
Isabelle VERBRUGGHE